



Conseil d'établissement  
du  
**Mont-sur-Lausanne**



**Etablissement primaire  
et secondaire  
du Mont-sur-Lausanne**

Collège du Mottier B  
1052 Le Mont-sur-Lausanne

## **PROCES-VERBAL**

### **Séance du mardi 23 septembre 2014**

Présents :	Mme Geneviève Hochstrasser	Présidente
	M. Jacques Marchand	Représentant communal
	M. André Guex	Représentant communal
	M. Philippe Jeanfavre	Représentant civil
	M. Philippe Gresslin	Représentant civil
	Mme Nadège Crausaz	Parent d'élève
	Mme Myriam Malherbe	Parent d'élève
	Mme Véronique Luethi Sepovic	Représentante scolaire
	M. Pascal Neyroud	Représentant scolaire
	M. Thierry Wolters	Représentant scolaire
Excusés :	M. François Barrat	Représentant civil
	M. Karim Mazouni	Parent d'élève

Mme S. Jatton tient le procès-verbal de séance

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour:

- 1) Approbation du PV du 1<sup>er</sup> avril 2014
- 2) Inauguration site du Mottier 2015
- 3) Rentrée scolaire : organisation bus-réfectoire
- 4) Départ et élection d'un nouveau membre (partie civile)
- 5) Communications de la Municipalité
- 6) Communications de la Direction
- 7) Divers et propositions

Mme G. Hochstrasser, présidente, ouvre la séance à 19h30.

L'ordre du jour proposé ne suscitant aucune remarque, il est adopté.

#### **1. Approbation du PV du 1<sup>er</sup> avril 2014**

Page 2, point 4, 3<sup>e</sup> §, il faut comprendre « Mme Malherbe relève la difficulté à gérer un gros nombre de TS (tests significatifs) et de TA (tests assimilés)...

Après traduction des abréviations, ce procès-verbal est accepté.

## 2. Inauguration site du Mottier 2015

M. A. Guex fait part de son enthousiasme quant à l'avance du chantier. Le gros œuvre est terminé et l'entrée en fonction du Mottier D est toujours planifiée pour la rentrée d'août 2015. Mme G. Hochstrasser informe que l'inauguration officielle aura lieu les 1-2-3 octobre 2015. Le comité d'organisation est formé de Mme Hochstrasser et M. Guex (municipaux), M. Wolters (directeur), Mme Achtari (présidente APE) et M. Barrat (président FSG).

## 3. Rentrée scolaire : organisation bus-réfectoire

### Bus-UAPE

Mme G. Hochstrasser annonce que l'UAPE accueille en moyenne entre 40 et 60 enfants par jour. Le transport de ces enfants est une obligation liée à ce service. Ceci rajouté aux transports des autres enfants (école-domicile / domicile-école) rend l'organisation complexe.

Le règlement cantonal des transports exige la sécurisation des trajets pédestres domicile-école. La commune y travaille. Il est certain que ceci a un coût et demande du temps.

Dès janvier 2015, l'entreprise CarPosal livrera 2 bus de 40 places en remplacement des 2 bus actuels de 23 places. Les horaires seront repris et modifiés par CarPostal pour la rentrée de janvier 2015.

M. P. Gresslin demande si cette prestation est payante. Mme G. Hochstrasser répond que l'entier des coûts sont pris en charge par la commune à hauteur d'environ CHF 500'000.- par année.

M. T. Wolters relève que les enfants de l'UAPE prennent beaucoup de places dans les bus. Il faut ajouter à cela une grande augmentation des effectifs. L'organisation des horaires ne peut plus être assurée par le secrétariat de l'école. La mise en place d'un système informatisé doit être étudié pour la rentrée scolaire 2015.

### Réfectoire

Mme G. Hochstrasser relève que le réfectoire sert en moyenne 45 repas par jour. De plus une quinzaine d'enfants viennent avec un pique-nique chaque jour. Deux micro-ondes sont à leur disposition depuis la rentrée d'août. Trois employées communales sont présentes quotidiennement afin de surveiller les enfants.

M. T. Wolters informe qu'un périmètre scolaire sera établi et que tout enfant sortant de ce périmètre se retrouvera sous la responsabilité des parents.

Mme M. Malherbe demande de rappeler également aux parents les périmètres des autres collèges. Elle remercie la commune d'avoir ouvert le réfectoire aux élèves 5-6<sup>e</sup>.

Mme M. Malherbe rapporte que les enfants se plaignent de ne pas avoir assez à manger et que les menus ne sont pas assez goûteux.

Mme G. Hochstrasser rappelle que quelques mois après l'ouverture du réfectoire en août 2013 une demande avait été faite à Novae afin d'augmenter les protéines. Elles ont passé à 120gr. En comparaison, le label Fourchette verte se trouve bien en dessous de 120gr.

Mme G. Hochstrasser indique que si l'enfant mange l'entrée, le plat et le dessert, il a un repas complet sain et équilibré.

## 4. Départ et élection d'un nouveau membre (partie civile)

M. P. Gresslin explique que pour diverses raisons, il a différé d'une année son départ à la retraite. Il quittera la Fondation la Feuillère au 31 octobre 2014. Son successeur a été nommé en la personne de Ettore Morelli. Il a travaillé dans diverses institutions comme le centre thérapeutique de jour, la Fondation Eynard-Eynard, La Fondation du Levant et le Home chez Nous.

Mme G. Hochstrasser cite le pt 4 du règlement du CE et propose à l'assemblée d'élire M. E. Morelli en remplacement de M. P. Gresslin. Le CE vote 10 voix pour, pas d'abstention.

L'assemblée souhaite bonne retraite à M. Gresslin.

## 5. Communications de la Municipalité

Les devoirs surveillés sont ouverts depuis les classes de 4P. Un nouveau règlement a été établi.

L'inauguration de l'UAPE aura lieu le vendredi 7 novembre 2014 à 16h30.

Mme G. Hochstrasser rappelle que les propositions de discussion pour la séance prochaine doivent lui parvenir par écrit au moins 15 jours avant.

## 6. Communication de la Direction

M. T. Wolters explique qu'en avril 2014 l'effectif de la rentrée d'août de la même année était de 750 enfants. 815 enfants étaient présents le jour de la rentrée. Des classes ont été ouvertes en urgence. La classe ressource a été ouverte dans la salle polyvalente du Mottier C afin de garder une classe en réserve au collège des Martines.

Rentrée scolaire 2015-2016, les élèves de 5-6P seront au Mottier B, ceux de 7-8P au Mottier D et les 9-11<sup>e</sup> au Mottier C.

Le nouveau règlement d'établissement sera adapté pour être LEO-compatible. Il a été modifié par la direction des écoles. Il est actuellement au service juridique pour relecture. Ensuite, il sera transmis aux enseignants puis validé en conférence des maîtres. Il passera entre les mains du CE avant d'être envoyé à la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) pour signature. Le conseil des élèves y sera mentionné.

Un enseignant est à trouver pour diriger ce conseil des élèves. L'idée est de garder un conseil de classe en 5-6P et ainsi les préparer au conseil des élèves dès la 7P.

L'unité PSPS organise une flash-mob qui aura lieu à la place de sport du Châtaignier le mardi 28 avril 2015. Report au vendredi 1<sup>er</sup> mai 2015 en cas de mauvais temps. Cette manifestation sera filmée par un drone.

Mme M. Malherbe demande comment se passe la vie scolaire au sein de la classe 9VG.

M. T. Wolters répond que les enfants de niveau VSO ont de la peine avec ses nombreux changements (classes et enseignants). Après une semaine d'école, la maîtrise de classe a été dédoublée afin de permettre aux élèves de voir un peu plus souvent un enseignant responsable. Les cours d'anglais ont également été partiellement dédoublés et de rares élèves arrêtent l'allemand pour faire de l'enseignement individualisé.

## 7. Propositions individuelles et divers

½ jour de congé : M. T. Wolters propose le mercredi 13 mai 2015 veille de l'Ascension, c'est accepté (10 voix pour et 0 abstention). Le deuxième ½ jour sera rediscuté lors de la prochaine séance.

La prochaine séance aura lieu le mardi 9 décembre 2014.

La parole n'étant plus demandée, la présidente lève la séance à 20h50

La présidente :



G. Hochstrasser

La secrétaire

S. Jaton